



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.28

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Valérie DREUILHE, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

Pouvoir(s) : M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Daniel THOMAS pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Caroline CHALLET pouvoir à M. Jean-Charles VALMY, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Véronique FABREGAS, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Félix MANERO, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lyliá CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, Mme Héléne TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exposé :

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2022.35 en date du 5 avril 2022 par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Champs de délégation	N° décision	Date	Objet	Montant
Ester en justice	DEC 05.2024	27/02/2024	Recours au cabinet SELARL CABINET VFT associé de l'AARPI LCONSEIL spécialisé dans la fonction publique pour la gestion d'une situation conflictuelle avec un agent	Honoraires
Tarification	DEC 06.2024	28/02/2024	Tarification de l'occupation du domaine public par les foodtrucks dans le cadre du festival de guitare du Nord Toulousain	10 €/jour
	DEC 08.2024	19/03/2024	Tarification différentes sorties accueil loisirs sans hébergement vacances de printemps	Divers tarifs
Louage de choses	DEC 07.2024	13/03/2024	Convention précaire avec la société CANIDELITE, pour les terrains situés 25 chemin de la Plaine Andrau du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2026	3 078.87 € /trimestre

Le Maire,

Gérard ANDRE

